

Collectif Citoyen de Vigilance

Octobre 2015
Bulletin n° 6

➤ ➤ Nous contacter / nous rejoindre : ccv65500@gmail.com

« Autres temps, autres moeurs »

Conseil Municipal du 24/05/2012, point n° 13 :

Spectacles « Vic à la Rue » : Festival de théâtre organisé par la Mairie pour un coût global de 7.145 €. L'énoncé des prestations de chacune des 7 compagnies est donné en séance.

M. Clément Menet, alors conseiller de la minorité,

◆ demande :

- le tarif des représentations ---- réponse : gratuites
- le nombre de festivaliers ----- réponse : environ 600 en 2011
- ◆ **souligne** : le coût pour la commune de 10€ par festivalier, **7 SMIC** pour le montant global

◆ conclut que :

- « Cela paraît un peu excessif en ces périodes difficiles pour un festival d'une journée ».
- « Cela représente le montant de certaines subventions annuelles dédiées aux associations ».

Tablées de Vic 11, 12, 13 juillet 2015

Si le choix d'une telle manifestation ne peut être contesté, les contribuables vicquois s'interrogent :

- ◆ organisateurs de cette manifestation ? la Mairie, et/ou des prestataires extérieurs (nature et obligations de leurs contrats)
- ◆ mode de détermination du tarif de 25 € (dissuasif pour de nombreux Vicquois)?
- ◆ coût global annoncé par M. le Maire : 240.000 €
 - soit plus de **210 SMIC**
 - deux fois et demie l'enveloppe annuelle globale des subventions aux associations vicquoises.

Ce que pensait M. Ménét Clément en 2012 n'est pas ce que pense M. Clément Ménét en 2015.

Notre propos ne vise pas l'opportunité d'une manifestation d'une telle importance mais son engagement financier. M. le Maire a précisé que les différentes recettes et dépenses étaient ventilées dans le budget. Comment peut-on soumettre au vote des élus un document prévisionnel d'une telle opacité dans lequel aucune opération n'est individualisée? Nous ne disons pas que le budget est insincère ou contracté, simplement il nous interpelle Sa lecture citoyenne apparaît comme d'autant plus compliquée.

Lors du Conseil Municipal du 30/06/2015, point 11, page 10: « M. le Maire précise qu'un bilan exhaustif du festival avec les chiffres clés sera proposé à son issue en septembre prochain ». Les Vicquois, citoyens payeurs, l'attendent et sont en droit de savoir.

Au fil de l'eau

Dans ce numéro :

- « Autres temps, autres moeurs »

- Au fil de l'eau

- Zone bleue, blanche: carton rouge

- " Liberté, j'écris ton nom "

- Brèves : on ne nous dit pas tout ...



«Artère fémorale de la ville, le canal du moulin fut le sang de notre communauté, il en est aujourd'hui le plus bel ornement» Claude Larronde.

«Canal creusé il y a plus de 800 ans, patrimoine indissociable de l'histoire de Vic » Guy Cassagnet.

Compte tenu de son âge, le canal méritait une rénovation délicate et bien pensée. Une étude avait été faite il y a deux ans, de façon à respecter les objectifs de la loi sur l'eau et trouver une solution pérenne au problème

de l'envasement.

Personne ne pouvait l'ignorer, vu qu'une délibération du Conseil Municipal de l'époque, votée à l'unanimité (notamment par le maire actuel et son adjointe aux finances) le 16 mai 2013, prévoyait :

année 2014 : «réparation des murs (mise en assec du canal, projection béton isolante pour la partie sous l'eau de manière permanente et reprise des maçonneries dégradées pour les parties hors d'eau, dé colmatage du pont de la mairie pour favoriser les écoulements)»

année 2015 : réalisation de massifs végétalisés favorisant le transit et limitant les dépôts sédimentaires dans le canal.

La nouvelle municipalité a préféré

financer d'autres projets.....



Mais au cours de l'été 2015, le canal nous rappelle qu'à son âge, on supporte mal les agressions.

Faute d'actions préventives, pourtant actées, il a fallu dans l'urgence engager un traitement curatif. (55.000 euros)

En tout état de cause, les travaux et aménagements prévus en 2013 restent à faire.

La totalité de la délibération concernant le canal fera suite à la publication du bulletin sur Niouszes Vic.

Zone bleue, blanche ; carton rouge

<< A chaque projet que nous entreprendrons, nous travaillerons sérieusement en consultant les Vicquois concernés >> Clément Menet - 24 mars 2014) !

L'installation du réseau de contrôle du stationnement a été faite par la société AXONE domiciliée à Pau. De nombreuses places de stationnement sont équipées d'un capteur relié à la mairie par un boîtier signalant tout dépassement de stationnement autorisé.

Le fonctionnement s'effectue avec un protocole « ZIGBEE », liaison sans fil type Wifi.

Il nous paraît légitime de rappeler aux Vicquois la dangerosité potentielle que pourrait constituer l'accumulation d'ondes électromagnétiques dans le centre ville. Certes, les rapports scientifiques qui traitent de ce problème sont trop souvent entachés de conflits d'intérêts économiques et financiers pour une réflexion objective.

MAIS, --- le rapport BID INITIATIVE de 2012 conclut irréfutablement à la dangerosité des ondes Wifi.

--- L'O.M.S. (Organisation Mondiale de la Santé) a classé les ondes électromagnétiques type Wifi comme <<possiblement cancérigènes>> groupe <<2B>>.

Y a-t-il eu à ce sujet une délibération du Conseil Municipal avec consultation des riverains et des usagers ? Non.

De façon plus générale, la population s'interroge sur la nécessité de ce dispositif et sur son coût.

Nous considérons donc que la plus grande vigilance s'impose s'agissant des radars et vidéos.

Gardons en mémoire que les lobbys ont retardé les décisions importantes concernant l'amiante, avec les terribles conséquences sanitaires révélées aujourd'hui.

Rappelons que les antennes relais qui se trouvaient sur le château d'eau ont toutes été enlevées à la demande de la municipalité précédente pour exercer le principe de précaution.



"Liberté, j'écris ton nom" Paul Eluard

Caméra située sous la halle



Au second tour des élections municipales, les deux listes en présence avaient dans leur programme un projet de "vidéoprotection". La problématique restait la même quel que fut le résultat du scrutin.

Si l'on se réfère aux statistiques de l'ONDRP (www.linternaute.com/actualite/delinquance/vic-en-bigorre/ville-65460), le taux de délinquance, est à Vic nettement inférieur aux taux national, régional et départemental.

Fallait-il faire, dans notre ville, de ce projet une

priorité ?

Des questions essentielles se posent :

Quand les Vicquois seront-ils prévenus de l'existence du dispositif de vidéoprotection (panneaux obligatoires, normalisés et réglementaires) ?

Le champ couvert par les caméras ne doit pas porter atteinte à la vie privée des Vicquois dans leurs déplacements et leurs rencontres au quotidien, leurs professions, qui va le vérifier ?

Qui est habilité par autorisation préfectorale à visionner les images et dans quelles circonstances ?

Seule une toute petite partie du territoire vicquois (hyper-centre) est concernée par le champ couvert par les caméras, quel en

sera le coût pour les contribuables (installation, maintenance, formation...)?

Il faut noter qu'en mai 2008 l'Institut des Hautes Etudes de Sécurité, permet de confirmer l'inutilité de la vidéoprotection dans l'espace public, elle n'a permis d'élucider que 5% des affaires qui ont fait l'objet d'un enregistrement vidéo.

Ajoutons à cela que si les caméras de surveillance n'ont pas le pouvoir de faire disparaître la délinquance elles risquent bien en revanche de favoriser son déplacement en périphérie des zones surveillées.

Dans un monde où nous sommes de plus en plus fichés, il est apparu important au collectif d'ajouter un second volet à son bulletin afin que chaque citoyen soit précisément informé de la législation en vigueur.

Brèves : on ne nous dit pas tout ...

Marché du samedi

Suite à question posée dans son bulletin n° 5, le Collectif Citoyen a contribué à faire taire les rumeurs. Le marché du samedi est maintenu.

Subventions associations

Dans son bulletin n° 2, le Collectif Citoyen informait M. Le Maire de sa méconnaissance des textes. Grâce à l'information donnée, les critères d'attribution des subventions retenus ont été revus et corrigés .

ATSEM

M. le Maire et son équipe ont su entendre les inquiétudes des parents de la maternelle du Petit-Bois en maintenant un poste d'ATSEM par classe à la maternelle. Nous prenons acte et nous nous réjouissons de savoir que nos petits vicquois pourront continuer à bénéficier d'une qualité d'accueil et de bonnes conditions d'enseignement. Après février 2016 et le départ à la retraite annoncé de l'une des ces Agentes Territoriales Spécialisées des Ecoles Maternelles, cet engagement sera-t-il respecté par la municipalité ?

Deux poids, deux mesures

Le propriétaire d'une voiture qui aura dépassé la durée de stationnement autorisée devra payer une amende.

L'agent municipal en service qui a été sanctionné pour un excès de vitesse est remboursé de son amende par la commune (Conseil Municipal du 31 août 2015).

Motus et bouches cousues...

Un poète perplexe qui constate des voies communales goudronnées, sans accès désormais aux plaques techniques (bouches d'eau, assainissement, téléphone) et une route départementale où cet accès est resté possible après le goudronnage :

Motus et bouches cousues - Les bouches ont disparu - Sous le goudron épais .

Pauvres tuyaux apeurés - Ils n'verront plus le jour - Après ce désamour .

Ils espèrent pourtant - Lorsqu'ils seront bouchés - Qu'avec le poids des ans - Ils seront retrouvés .

Jeux pour les enfants

Depuis le retrait des jeux aux Acacias, parents et grands-parents cherchent d'autres solutions pour occuper leurs enfants.

Été 2015, seulement 2 jeux ont été installés pour les enfants de 2 à 6 ans.

A quand l'aire de détente au bord de l'Échez ? En attendant, il y a encore beaucoup à faire pour la sécurité. Le décret du 18-12-1996 impose que les zones sous les jeux soient constituées de matériaux amortissants et d'une surface fine non abrasive. (ce qui n'est pas le cas, voir photo) .



